



INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 30 avril 2017, le nombre total de droits de vote théoriques était de 25 121 244, le nombre de droits de vote exerçables était de 25 074 898 et le nombre d'actions composant le capital était de 24 700 000.